

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2015

CP2015_05_32
id. 1703

L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"
PLUS-PRODUITS PRIVÉS LIÉS À L'HÉBERGEMENT
MONSIEUR ZOUTE
CRÉATION D'UN PLUS-PRODUIT SUR LE THÈME DE L'EAU
À ALBEFEUILLE LAGARDE**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création de plus-produits sont les suivantes :

. le plus-produit doit être en adéquation avec les thématiques départementales prioritaires : itinérance, eau, enfants,

. un seul équipement peut être subventionné tous les 2 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT pour les hébergements de plus de 15 lits,

- 30 % du montant HT. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 € HT pour les hébergements de moins de 15 lits.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 10 mars 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

1 – Monsieur ZOUTE : création d'une piscine en complément de chambres d'hôtes "Clévacances" à Albefeuille Lagarde – TOU00896

Monsieur Zoute est propriétaire d'une maison de famille, située à Albefeuille Lagarde, dans une ancienne ferme typique de la Vallée du Tarn, dans laquelle il souhaite aménager 3 chambres d'hôtes de caractère.

La maison bénéficie d'un cadre privilégié au milieu d'un parc arboré de 1,5 hectare, clôturé, proche de sentiers de randonnée, à 2 km du Tarn et à 10 km de Montauban.

Dans son projet d'aménagement, en complément des chambres, sont prévus des espaces de détente, avec une salle de sport équipée de matériel de musculation, et une **piscine**.

D'autres bâtiments annexes, tels que l'écurie pourraient dans un second temps être aménagés en gîtes, afin de compléter l'activité des chambres d'hôtes.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **20 232 € HT**, correspondant aux travaux d'aménagement de la piscine de 10mx4m., décomposés comme suit :

- terrassement, maçonnerie et dallage	10 560 €
- acquisition de matériel pour piscine	9 672 €

	20 232 € HT

Le plan de financement

- Autofinancement	18 732 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	1 500 €

TOTAL	20 232 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 500 €** correspondant à 30 % du coût HT, plafonné à 5 000 € HT, qui est sollicitée pour cette opération dont l'hébergement comporte moins de 15 lits.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" à émis un avis favorable pour la création d'un plus-produit "piscine" venant compléter la création de 3 chambres d'hôtes.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale sollicitée.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** – sous-fonction **94** (FTPP) du budget départemental.

- Autorisation de Programme 2015	27 000 €
- Engagement à ce jour	17 495 €
- Engagement à la présente Commission	1 500 €
- Disponible sur l'exercice 2015	8 005 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de soutien Tourisme Avenir » réuni le 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Monsieur ZOUTE une subvention départementale de 1 500 € pour la création d'une piscine en complément de chambres d'hôtes « Clévacances » à Albefeuille Lagarde ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422 sous-fonction 94 (FTPP) du budget départemental.

Pour l'adoption : 17 voix

Avis contraire : 1 voix

Abstention : néant

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme FERRERO)

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC